



# Le Choletais

L'audace pour réussir

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL

### DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

SEANCE DU MARDI 10 JANVIER 2017

XXXXX

Le dix janvier deux mille dix sept, à dix-sept heures trente, les représentants de la l'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le quatre janvier deux mille dix sept, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération, rue Saint Bonaventure à Cholet.

Présent(es) :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

Philippe ALGOET, Olivier BAGUENARD, Daniel BARBIER, Guy BARRÉ, Jean-François BAZIN, Laurence BEAUFILS, Pascal BERTRAND, Didier BODIN, Jean-Paul BOISNEAU, Jean-Michel BOISSINOT, Michel BONNEAU, Yolaine BOSSARD, Jacques BOU, Patrice BRAULT, Jean-Paul BREGEON, Alain BRETEAUDEAU, Pierre-Marie CAILLEAU, Catherine CANALS, André CERQUEUS, Michel CHAMPION, Françoise CHARDONNEAU, Christine CHARRIER, Jean-Pierre CHAVASSIEUX, Jean-Luc COMBE, Florence DABIN, Guy DAILLEUX, John DAVIS, François DEBREUIL, Christine DECAËNS, Jacqueline DELAUNAY, Gwenaëlle DUCHESNE, Hubert DUPONT, Michel FERCHAUD, Daniel FRAPPREAU, Jackie GELINEAU, Marc GENTAL, Nathalie GODET, Anne GRAVELEAU-HARDY, Magalie GREAU, Marc GREMILLON, Josette GUITTON, Elisabeth HAQUET, Maya JARADE, Florence JAUNEAULT, Annick JEANNETEAU, Jean LELONG, Isabelle LEROY, Benoît MARTIN, Roger MASSÉ, Marc MAUPPIN, Jean-Paul OLIVARES, Benoît ONILLON, Roland OUVRARD, Frédéric PAVAGEAU, Alain PICARD, François PINEAU, Eric POUDRAY, Simone POUPARD, Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Bernard RABILLER, Florence RAIMBAULT, Sandrine RAOUX, Alain REVEILLERE, Patricia RIGAUDEAU, Chantal RIPOCHE, Sylvie ROCHAIS, Dominique SECHET, Sylvain SENECAILLE, Guy SOURISSEAU, Xavier TESTARD, Laurence TEXEREAU, Joseph THOMAS, Jean-Marc VACHER, Cédric VAN VOOREN, Olivier VITRE : Conseillers.

Absent(es) excusé(es) :

Xavier COIFFARD (Ayant donné procuration à Magalie GREAU), Joëlle POUDRE (Ayant donné procuration à Pierre-Marie CAILLEAU), Françoise VALETTE-BERNIER (Ayant donné procuration à Sylvain SENECAILLE) : Conseillers.

---

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Monsieur John DAVIS comme secrétaire de séance.

#### 0-1 - ELECTION DU PRESIDENT

(cf. PV d'élection)

#### 0-2 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de fixer le nombre de Vice-Présidents de l'Agglomération du Choletais à 15.

#### 0-3 - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

(cf. PV d'élection)

#### 0-4 – COMPOSITION DU BUREAU

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de fixer à 40 le nombre de membres du Bureau communautaire, dont le Président, 15 Vice-Présidents et 24 conseillers communautaires.

#### 0-5 – CHARTE DE L'ELU LOCAL - LECTURE

Monsieur Gilles BOURDOULEIX ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (78 " Pour ") décide,

Article unique : de prendre acte de la lecture faite par Monsieur le Président, de la Charte de l'élu local, et de la remise de ladite Charte ainsi que des dispositions législatives et réglementaires de la section " conditions d'exercice des mandats des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération " du code général des collectivités territoriales, auprès de chaque conseiller communautaire.

#### 0-6 – INDEMNITES DES ELUS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de fixer l'ensemble des indemnités à verser aux Président et Vice-Présidents en pourcentage de l'indice brut 1015 de la fonction publique comme suit :

- Président : 145 % (1 bénéficiaire),
- Vice-Présidents : 66 % (13 bénéficiaires),

Constituant une enveloppe de 38 358,28 €, en application de l'indice brut 1015 (valeur janvier 2017).

Ces indemnités subiront automatiquement les revalorisations correspondant à l'évolution de la valeur du point de la fonction publique.

Article 2 : de fixer les indemnités à verser aux élus communautaires, membres du Bureau, en pourcentage de l'indice brut 1015 de la fonction publique, comme suit :

- Président : 145 % (montant mensuel indicatif : 5 545,21 €),
- Vice-Président : 29,99 % (montant mensuel indicatif : 1 146,90 €),
- Conseillers ayant reçu délégation – Secrétaires de commission : 20,92 % (montant mensuel indicatif : 800,04 €),
- Conseillers ayant reçu délégation : 15,69 % (montant mensuel indicatif : 600,03 €).

Article 3 : de fixer les indemnités à verser aux conseillers communautaires, à 6 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique (montant mensuel indicatif : 229,46 €).

Article 4 : de fixer la date d'application de cette décision au 11 janvier 2017 et de joindre à la présente délibération un tableau récapitulatif des indemnités versées aux élus.

#### 0-7 – ATTRIBUTIONS DELEGUEES AU PRESIDENT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (72 " Pour ", 7 " Abstention ") décide,

Article 1 : de déléguer au Président les attributions suivantes :

- d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services communautaires,
- de fixer l'ensemble des droits ou tarifs communautaires à caractère non fiscal, relevant de la gestion patrimoniale du domaine public comme privé de l'Agglomération du Choletais (AdC), et de ses services publics, quel que soit leur mode de gestion, lorsque la valeur unitaire de tous ces tarifs ne sera pas supérieure à 2 500 €,
- de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires, lorsque cela portera sur le montant maximum des emprunts inscrits au budget, et sans que cela puisse conduire à un engagement de la commune de plus de 30 ans,
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de prendre toute décision concernant la constitution de groupements de commandes y compris ceux pour lesquels l'Agglomération du Choletais ne serait pas désignée comme coordonnateur et autoriserait une autre structure, publique comme privée, à conclure, notifier et/ou exécuter des marchés publics en son nom, ainsi que de prendre toute décision concernant les avenants aux conventions de constitution, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses sur le domaine public comme privé, que l'Agglomération du Choletais soit preneur ou bailleur, et de la mise à disposition du domaine public, pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de l'Agglomération du Choletais à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- d'exercer, au nom de l'Agglomération du Choletais, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que l'AdC en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code,
- de solliciter la SAFER pour qu'elle préempte au nom et pour le compte de l'Agglomération du Choletais (AdC),
- d'intenter au nom de l'AdC les actions en justice ou de défendre l'AdC dans les actions intentées contre elle, et cela pour l'ensemble des contentieux, en attaque, en défense ou en désistement, qu'il s'agisse de constitutions de partie civile, de requêtes en référé ou au fond, quelle que soit la juridiction saisie, dans lesquels les intérêts ou la responsabilité de l'AdC et/ou de ses représentants seraient en cause, autant en première instance qu'en appel ou en cassation,
- de prendre toute décision concernant les demandes de protection fonctionnelle présentées par les agents et/ou les élus,
- d'accepter les indemnités afférentes à tout sinistre,
- de régler l'ensemble des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires,
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 15 millions d'euros,
- d'exercer au nom de l'Agglomération du Choletais le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme,
- d'autoriser, au nom de l'Agglomération du Choletais, le renouvellement de l'adhésion aux organismes dont elle est membre, à l'exception des établissements publics,
- de décider, dans les limites fixées par le Conseil de Communauté, des dégrèvements de l'exonération de la surtaxe assainissement,
- d'exercer auprès du Trésorier Principal toute action récursoire en vue du remboursement des intérêts moratoires versés en raison du dépassement du délai global de paiement imputables au comptable public,
- de déposer les demandes de permis de construire, de démolir et d'aménager, les déclarations de travaux, ainsi que les demandes d'enregistrement, d'autorisation et de déclaration prévus par le code de l'environnement en particulier en matière d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement et la protection des eaux en milieux aquatiques et marins,

- d'autoriser le dépôt, devant la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Maine et Loire, des dossiers de surface commerciale sur des terrains communautaires ayant fait l'objet d'un compromis de vente,
- de décider des servitudes de toute nature grevant des ouvrages et biens immobiliers, dont les servitudes d'utilité publique des Périmètres de Protection des Captages d'eau de Ribou et de Rucette, n'ouvrant pas d'indemnisation supérieure à 6 000 €,
- de décider de toutes opérations en matière de rétrocession des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'assainissement des lotissements,
- de conclure les conventions d'épandage des boues d'épuration, conformément au plan d'épandage des boues approuvé par délibération du Conseil de Communauté,
- de saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux de tous projets de délégation de service public, de création de régie dotée de l'autonomie financière et tout projet de partenariat conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales,
- de créer, dans les limites budgétaires fixées par le Conseil de Communauté, les postes pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers,
- de conclure des conventions de prestations de services au bénéfice des communes membres de l'AdC dès lors que les conditions techniques et financières y afférentes ont été définies par le Conseil de Communauté,
- d'adopter et de modifier les règlements de services culturels communautaires.

Article 2 : d'autoriser le Président, en cas d'absence, à déléguer la signature des décisions prises en application de la présente délibération :

- au 1<sup>er</sup> Vice-Président,
- en cas d'absence de celui-ci, au, 2<sup>ème</sup> Vice-Président
- en cas d'absence du Président, du 1<sup>er</sup> Vice-Président et du 2<sup>ème</sup> Vice-Président, aux Vice-Présidents et conseillers compétents au titre des délégations qui leur sont accordées,
- et en l'absence du Président, 1<sup>er</sup> Vice-Président, 2<sup>ème</sup> Vice-Président et des conseillers compétents au titre de leurs délégations, aux Directeur Général des Services, Directeur Général des Services Techniques et Directeurs Généraux Adjoints.

Article 3 : d'autoriser le Président à déléguer à Monsieur Jean-Paul BOISNEAU, Vice-Président, la signature des pièces et documents se rapportant aux marchés et avenants pris dans le cadre de la délégation relative aux marchés publics.

Article 4 : d'autoriser le Président à déléguer aux Directeur Général des Services, Directeurs Généraux Adjoints, Directeur Général des Services Techniques, la signature des pièces et documents se rapportant aux décisions prises dans le cadre de compétences déléguées par le Conseil de Communauté au Président.

#### 0-8 – INTERET COMMUNAUTAIRE - APPROBATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : Sont reconnus d'intérêt communautaire les actions, opérations et équipements suivants :

## **A- COMPETENCES OBLIGATOIRES**

### **1° Développement économique :**

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

Relèvent de l'intérêt communautaire :

- élaboration d'un schéma de développement commercial ;
  - soutien aux activités commerciales implantées ou à venir dans les zones d'activités économiques ;
  - interventions de soutien aux activités commerciales dans le cadre de dispositifs contractuels européens, nationaux, régionaux ou départementaux ;
  - organisation de manifestations commerciales à dimension communautaire ou supra-communautaire ;
  - à l'exclusion des animations commerciales de centre-ville, de quartier ou de bourg-centre, des marchés forains et halles commerciales,
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipement économique ou touristique :
- entretien du sol et de la végétation, et signalétique des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire,

L'intérêt communautaire comprend les sentiers tels que référencés au tableau joint (annexe 1).

### **2° Aménagement de l'espace communautaire :**

- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;

Relèvent de l'intérêt communautaire, les zones d'aménagement concerté exclusivement à vocation économique.

### **3° Equilibre social de l'habitat :**

- Politique du logement d'intérêt communautaire ;

Relèvent de l'intérêt communautaire,

- les actions en faveur du développement d'un meilleur équilibre du peuplement du logement social à l'échelle de l'Agglomération du Choletais dans la recherche d'une plus grande mixité sociale (Conférence intercommunale du logement, plan partenarial de gestion de la demande locative...),
- les actions visant à une répartition équilibrée et diversifiée du logement, et celle favorisant les parcours résidentiels des ménages,
- les partenariats et les dispositifs en faveur de l'information et du conseil sur le logement (Agence Départementale d'Information sur le Logement, Accueil Information Orientation pour le logement des jeunes...).

- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
  - Relèvent de l'intérêt communautaire,
  - les subventions et garanties d'emprunts pour les opérations de développement de l'offre locative ou de requalification de l'offre existante,
  - les actions et les subventions relevant d'un partenariat avec l'office public de l'habitat rattachée à l'intercommunalité.
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
  - Relèvent de l'intérêt communautaire,
  - la participation financière à des fonds de solidarité en faveur du logement des personnes défavorisées (Fonds de Solidarité Logement,...),
  - les actions et le soutien aux organismes en faveur des publics spécifiques identifiés dans le Programme Local de l'Habitat (Résidence Habitat Jeunes,...)
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
  - Relèvent de l'intérêt communautaire, les actions ou opérations s'inscrivant dans un dispositif contractuel et visant à requalifier, réhabiliter le parc privé (mise en place et animation de dispositifs d'aide à la réhabilitation tels que les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou les Programmes d'Intérêt Général (PIG)...).

## **B- COMPETENCES OPTIONNELLES**

### **1° Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire**

- Relèvent de l'intérêt communautaire,
- l'ensemble des voies appartenant au domaine public et au domaine privé des communes (voies communales goudronnées et non goudronnées, et chemins ruraux définis à l'article L. 161-1 du code rural et de la pêche maritime), à l'exception des voiries :
  - départementales ou nationales,
  - ou situées en agglomération correspondant aux voiries incluses dans le périmètre défini par les panneaux d'entrée d'agglomération (de type EB10) et de sortie d'agglomération (de type EB20 de chacune des communes, communes déléguées et communes associées, tels qu'implantés au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ou dans leur positionnement ultérieur lorsque le changement intervenu aura pour effet d'étendre la zone agglomérée,

- l'ensemble des voiries situées en zone d'activités économiques.  
L'intérêt communautaire comprend également la création et l'entretien des éléments de la voirie (couche de forme, corps de chaussée, couche de roulement), des équipements nécessaires à sa conservation et à son exploitation (les trottoirs et le mobilier urbain non ornemental (équipement de sécurité ou liée à la politique de mobilité), la signalisation verticale et horizontale (liée à la mise en œuvre de la police de circulation), l'entretien des accotements, fossés et haies)) et la gestion des ouvrages d'art supportant la voirie.
  - ainsi que l'ensemble des parcs de stationnement, à l'exception de ceux situés en agglomération correspondant aux parcs inclus dans le périmètre défini par les panneaux d'entrée d'agglomération (de type EB10) et de sortie d'agglomération (de type EB20) de chacune des communes, communes déléguées et communes associées, tels qu'implantés au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ou dans leur positionnement ultérieur lorsque le changement intervenu aura pour effet d'étendre la zone agglomérée.

#### **5° Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**

*En application de l'article L. 5211-41-3 III du code général des collectivités territoriales, sur le territoire des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Lys-Haut-Layon, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-sur-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Toutlemonde, Trémentines, Vezins,*

Sont reconnus d'intérêt communautaire, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs dont la notoriété, les disciplines enseignées ou diffusées et la fréquentation concernent le territoire de l'Agglomération Du Choletais (ADC) et rayonnent au-delà.

Est reconnu d'intérêt communautaire l'ensemble des activités entrant dans le champ de compétence desdits équipements.

*En matière d'équipements culturels sont reconnus d'intérêt communautaire :*

- le pôle culturel " Espace Saint-Louis " comprenant le Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique , l'auditorium Jean-Sébastien BACH, le théâtre Saint-Louis et autres équipements annexes,
- la salle Interlude,
- le Jardin de Verre,
- l'École d'Arts du Choletais (EAC),
- les Musées de Cholet comprenant le Musée d'Art et d'Histoire, le Musée du Textile et de la Mode, les maisons de Tisserands de la rue de Livet à Cholet,
- la Ludothèque " Les 3D ",
- la Médiathèque Elie Chamard et le relais lecture du Puy-Saint-Bonnet,
- la Bibliothèque Universitaire, comprenant la Maison de la Francophonie.



Cette compétence comprend également :

- l'enseignement de la musique, de la danse, de l'art dramatique et des arts plastiques s'inscrivant dans le dispositif des formations dispensées par le Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique et de l'École d'Art,
- l'acquisition et le développement de fonds documentaires, dans le cadre de la Maison de la Francophonie,
- la promotion et la valorisation de la langue française et l'enseignement du français-langues étrangères dans le cadre de la Maison de la Francophonie,
- le développement du spectacle vivant notamment à travers la programmation artistique,
- l'accueil d'activités culturelles,
- l'organisation des festivals suivants : la Folle Journée, Le Temps de Jouer, Les Arlequins, EstiJazz, Cinémômes, les Enfantillages, Les Z'éclectiques,
- l'accompagnement, tant en matière de mise à disposition d'équipements que de fonctionnement, des troupes d'artistes en résidence à savoir : le Théâtre Régional des Pays de La Loire,
- la mise en oeuvre, dans le cadre d'un dispositif contractuel, d'interventions de développement local et d'animation pour la mise en place et l'accompagnement des bibliothèques rurales.

En matière d'équipements sportifs sont reconnus d'intérêt communautaire :

- le complexe Glissé'O comprenant la patinoire, la piscine et autres équipements annexes,
- la piscine projetée, situé sur la commune de Lys-Haut-Layon,
- le golf de Cholet et le Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air (CISPA),

Cette compétence comprend également, au sein de ces sites : l'accueil du public, la prise en charge des activités des élèves des écoles primaires, dont l'apprentissage de la natation et du patinage.

5°BIS Création et entretien d'équipements sportifs et culturels nouveaux d'intérêt communautaire

**En application de l'article L. 5211-41-3 III du code général des collectivités territoriales, sur le territoire des communes de Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay**

- l'étude et la réalisation (éventuelle) d'une piscine,
- 1 équipement par commune :
  - Salle de sport à la Plaine,
  - Pôle enfance et espace Moderato à Maulévrier,
  - Bibliothèque à Coron,
  - Bibliothèque à Somloire,
  - Maison des associations à Yzernay,
  - Maison de l'enfance aux Cerqueux.

### **6° Action sociale d'intérêt communautaire**

Relèvent de l'intérêt communautaire les interventions à destination des personnes âgées en matière de maintien à domicile et d'accueil en établissement :

- gestion des actions de maintien à domicile et de prestations aux personnes (aide-ménagère, auxiliaire de vie, portage de repas à domicile) sur les communes de Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuillé, St Christophe-du-Bois, St Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.
- coordination gérontologique ;
- actions pour la préservation du lien social et la lutte contre l'isolement comprenant la gestion des Maisons d'animation, ou structures alternatives, qui se définissent comme des espaces permanents dédiés aux retraités et aux personnes âgées ou handicapés constitués ou non en association ;
- création et gestion d'établissements publics, hors hospitaliers, pour personnes âgées autonomes ou dépendantes et d'établissements d'accueil de jours de personnes désorientées,

L'intérêt communautaire comprend les établissements publics suivants :

- Le Bosquet, Notre Dame, La Girardière, Le Val de Moine, La Cornetière, Les Magnolias, Rambourg, Le Mail, La Haie et La Maisonnée à Cholet ;
- Grande Fontaine au May sur Evre ;
- Verte Vallée à La Romagne ;
- Le Val d'Evre à Trémentines ;
- L'Ormeau à Saint-Christophe-du-Bois ;
- Le Landreau à Saint-Léger-sous-Cholet.

## **C – COMPÉTENCES FACULTATIVES**

### **2° Centres sociaux**

Mise en place, accompagnement et soutien des centres sociaux ou structures similaires, d'intérêt communautaire.

Sont considérés d'intérêt communautaire :

Les Centres sociaux et les organismes porteurs d'activités contribuant à l'animation de la vie sociale et à l'animation socio-éducative du territoire.

### **3° Accueil de loisirs sans hébergement**

Mise en œuvre et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement, d'intérêt communautaire, destinés aux mineurs, sur la commune de Cholet, ainsi que leurs activités annexes.

Sont considérés d'intérêt communautaire :

- l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi,
- l'accueil de loisirs extrascolaire,
- l'organisation de séjours de vacances

- la gestion d'une Maison de la Nature sur le site des accueils de loisirs de l'Etang des Noues, et de l'ensemble des activités menées dans son cadre.

Sont exclus de l'intérêt communautaire :

- l'accueil avant l'école,
- les activités et services petite enfance (0-6 ans) de l'ensemble des communes
- les activités d'accueil de loisirs sur les communes hors Cholet.

#### **5° Gestion des programmes de protection et d'amélioration des espaces ruraux et des espaces naturels**

- Gestion des programmes de protection et d'amélioration des espaces ruraux et des espaces naturels, qui en vertu de leur importance, de leur localisation ou de leur usage, présentent un intérêt communautaire pour la protection de l'environnement et pour le cadre de vie ;

Sont considérés comme des sites naturels d'intérêt communautaire les sites ayant obtenu une note supérieure ou égale à 22 au regard des critères suivants :

- richesse biologique,
- rôle de corridor écologique,
- intérêt pour le tourisme et les loisirs,
- intérêt paysager à l'échelle intercommunale,
- intérêt pour la préservation de la ressource en eau potable,
- intérêt pour la régulation hydraulique (crues),

à savoir :

- les étangs des Noues, de la Godinière à Cholet et de Péronne à Chanteloup-les-Bois,
- les boisements du Bois d'Ouin et de Ribou à Cholet,
- la lande du Chêne Rond au Puy -Saint-Bonnet,
- Gestion des milieux aquatiques en matière d'entretien des cours d'eau et réalisation d'études sur les zones humides ;
- Actions en faveur de la préservation et de la pérennisation du maillage bocager.

#### **6° Enseignement supérieur et de formation professionnelle**

- Accompagnement de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle d'intérêt communautaire et soutien des organismes correspondants.

Sont considérées d'intérêt communautaire :

- les actions de soutien au développement de formations supérieures et professionnelles existantes sur le territoire et à la création de nouvelles,

- le soutien et les aides financières apportées aux étudiants et aux jeunes en formation professionnelle afin qu'ils puissent suivre des études supérieures et/ou professionnalisantes,
- les actions destinées à dynamiser la vie étudiante et à favoriser l'accueil des nouveaux étudiants,
- les actions d'aide à l'orientation des jeunes,
- les actions de communication et de promotion de l'enseignement du territoire de l'Agglomération du Choletais.

### **7° Relais Assistants Maternels d'intérêt communautaire**

Sont considérés d'intérêt communautaire :

- la gestion des Relais Assistants Maternels du territoire ou l'accompagnement et soutien des Relais d'Assistants Maternels associatifs agréés situés dans le périmètre de l'Agglomération du Choletais.

### **13° En matière d'actions culturelles d'intérêt communautaire**

**En application de l'article L. 5211-41-3 III du code général des collectivités territoriales, sur le territoire des communes de Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay**

Développement d'actions culturelles en lien avec les activités pratiqués sur l'une ou l'autre des communes de la Communauté de Communes ou intéressant la Communauté de Communes, d'intérêt communautaire :

- le soutien de l'école de musique intercommunale, avec les implantations existantes ou à créer dans les communes,
- le soutien à des animations culturelles d'ampleur et de retentissement au niveau départemental, régional, national ou international,
- la mise en réseau des bibliothèques communales et associatives (mise à disposition du personnel et des matériels et logiciels informatiques).

### **0-9 – REGLEMENT INTERIEUR - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TABLETTES NUMERIQUES - APPROBATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le règlement intérieur du Conseil de Communauté ainsi que la convention de mise à disposition de tablettes numériques auprès des conseillers communautaires pour la durée de leur mandat.

### **0-10 – COMPOSITION DES COMMISSIONS ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de fixer les commissions comme suit :

- Administration Générale – Ressources Humaines,
- Finances,
- Développement Economique,
- Solidarité et Proximité,
- Culture,
- Aménagement de l'espace,
- Environnement,
- Bâtiments et voiries communautaires,
- Ruralité.

et le nombre de leurs membres selon le principe suivant :

- 6 conseillers communautaires représentant la Ville de Cholet dont 1 issu de sa minorité,
- 1 conseiller communautaire ou à défaut un conseiller municipal représentant chacune des autres communes, en application de l'article L. 5211-40-1 du code général des collectivités territoriales,

Article 2 : de procéder par un vote à main levée à la désignation des membres des commissions communautaires.

Article 3 : de désigner les membres des commissions comme suit :

- Administration Générale – Ressources Humaines :

Monsieur Pierre-Marie CAILLEAU (Bégrolles-en-Mauges)

Madame Marie-Dominique CHAUMIN (Cernusson)

Monsieur Cyril GELINEAU (Chanteloup-les-Bois)

Messieurs John DAVIS, Michel CHAMPION, Jean-Michel BOISSINOT,  
Mesdames Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Laurence TEXEREAU et  
Catherine CANALS (Cholet)

Monsieur Xavier TESTARD (Coron)

Monsieur Jacques HERAULT (La Plaine)

Monsieur Dominique BEAUFRETON (La Romagne)

Monsieur Jean-Paul BOISNEAU (La Séguinière)

Monsieur Michel FERCHAUD (La Tessoualle)

Monsieur Christian DAVID (Le May-sur-Evre)

Monsieur Michel LE BRETON (Les Cerqueux)

Monsieur Joseph THOMAS (Lys-Haut-Layon)

Monsieur Mickaël BODET (Maulévrier)

Monsieur Frédéric TERRIEN (Mazières-en-Mauges)

Monsieur Patrice LEFEVRE (Montilliers)

Monsieur Richard BIRAUD (Nuillé)

Monsieur Olivier LECOMTE (Passavant-sur-Layon)

Monsieur Henry RENOUL (Saint-Christophe-du-Bois)

Monsieur Jean-Paul OLIVARES (Saint-Léger-sous-Cholet)  
Madame Véronique BOULIER (Saint-Paul-du-Bois)  
Madame Dolores COULONNIER (Somloire)  
Monsieur Jacques BOU (Toutlemonde)  
Madame Chantal VINCONNEAU (Trémentines)  
Monsieur Arnaud MURZEAU (Vezins)  
Madame Mélanie GODIN (Yzernay)

– Finances :

Madame Cristelle GANDON (Bégrolles-en-Mauges)  
Madame Marie-Dominique CHAUMIN (Cernusson)  
Monsieur Cyril GELINEAU (Chanteloup-les-Bois)  
Messieurs John DAVIS, Michel CHAMPION, Jean-Michel BOISSINOT,  
Mesdames Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Laurence TEXEREAU et  
Anne GRAVELEAU-HARDY (Cholet)  
Madame Josiane GUEGNARD (Cléré-sur-Layon)  
Monsieur Xavier TESTARD (Coron)  
Monsieur Jacques HERAULT (La Plaine)  
Monsieur Dominique BEAUFRETON (La Romagne)  
Monsieur Jean-Paul BOISNEAU (La Séguinière)  
Monsieur Michel FERCHAUD (La Tessoualle)  
Monsieur Christian DAVID (Le May-sur-Evre)  
Monsieur Joël POUPARD (Les Cerqueux)  
Monsieur André COTTENCEAU (Lys-Haut-Layon)  
Monsieur Jean-Pierre CHAVASSIEUX (Maulévrier)  
Monsieur Frédéric TERRIEN (Mazières-en-Mauges)  
Monsieur Alain REVEILLERE (Montilliers)  
Monsieur Richard BIRAUD (Nuailé)  
Madame Josette CAILLAUD ( Passavant-sur-Layon)  
Monsieur Sylvain SENECAILLE (Saint-Christophe-du-Bois)  
Monsieur Jean-Paul OLIVARES (Saint-Léger-sous-Cholet)  
Madame Isabelle CRETIN (Saint-Paul-du-Bois)  
Monsieur Yohann PAPIN (Somloire)  
Monsieur Jacques BOU (Toutlemonde)  
Madame Chantal VINCONNEAU (Trémentines)  
Monsieur Arnaud MURZEAU (Vezins)  
Monsieur Roland OUVRARD (Yzernay)

– Développement Economique :

Monsieur Arnaud METAYER (Bégrolles-en-Mauges)

Monsieur Guy DAILLEUX (Cernusson)

Monsieur Léopold NALWANGO (Chanteloup-les-Bois)

Messieurs Michel CHAMPION, Michel BONNEAU, Patrice BRAULT et Xavier COIFFARD, Mesdames Florence DABIN et Sylvie ROCHAIS (Cholet)

Monsieur Matthias CHOLLOUX (Cléré-sur-Layon)

Madame Marie-Hélène ROBICHON (Coron)

Monsieur Jean-Luc COMBE (La Plaine)

Monsieur Clément SAMSON (La Romagne)

Monsieur Guy BARRÉ (La Séguinière)

Monsieur Michel FERCHAUD (La Tessoualle)

Monsieur Maurice MARSAULT (Le May-sur-Evre)

Monsieur Daniel BARBIER (Les Cerqueux)

Monsieur Philippe ALGOËT (Lys-Haut-Layon)

Monsieur Yannick LOCHU (Maulévrier)

Monsieur Henri MARTIN (Mazières-en-Mauges)

Monsieur Philippe BERNARD (Montilliers)

Monsieur Christophe PIET (Nuillé)

Madame Cécile FUSTÉ (Passavant-sur-Layon)

Monsieur Sylvain SENECAILLE (Saint-Christophe-du-Bois)

Monsieur Christian USUREAU (Saint-Léger-sous-Cholet)

Madame Isabelle CRETIN (Saint-Paul-du-Bois)

Monsieur Jérôme CHOUTEAU (Somloire)

Monsieur Jacky ANGEBAULT (Toutlemonde)

Monsieur Jean-Claude FONTENEAU (Trémentines)

Monsieur Claude POISSONNEAU (Vezins)

Monsieur Michaël CHENAY (Yzernay)

– Solidarité et Proximité :

Madame Catherine PAPIN (Bégrolles-en-Mauges)

Madame Angélique ROHARD (Cernusson)

Monsieur Gilles NAUD (Chanteloup-les-Bois)

Mesdames Isabelle LEROY, Florence JAUNEAULT, Elisabeth HAQUET, Simone POUPARD et Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur Jean LELONG (Cholet)

Madame Laurence BEAUFILS (Cléré-sur-Layon)

Madame Joëlle REVEILLERE (Coron)

Madame Sylvie BARBAULT (La Plaine)  
Madame Marie-Pierre BOURGET (La Romagne)  
Monsieur Thierry MANTAULT (La Séguinière)  
Madame Françoise RUAULT (La Tessoualle)  
Madame Marie-Noëlle JOBARD (Le May-sur-Evre)  
Monsieur Joël POUPARD (Les Cerqueux)  
Madame Marie-Chantal REULLIER (Lys-Haut-Layon)  
Madame Françoise CHARDONNEAU (Maulévrier)  
Madame Nathalie GAULON-SIREAU (Mazières-en-Mauges)  
Madame Agnès BOISSON (Montilliers)  
Madame Françoise POTIER (Nuaillé)  
Madame Marie-Agnès TESSIER (Passavant-sur-Layon)  
Madame Françoise VALETTE-BERNIER (Saint-Christophe-du-Bois)  
Monsieur Jean-Paul OLIVARES (Saint-Léger-sous-Cholet)  
Madame Karine BREMOND (Saint-Paul-du-Bois)  
Monsieur Hervé ANGEBAULT (Somloire)  
Madame Monique FORMON (Toutlemonde)  
Madame Thérèse RIGAUDEAU (Trémentines)  
Monsieur Michel HERVÉ (Vezins)  
Madame Evelyn PROVENZANO (Yzernay)

– Culture :

Madame Corine CHAUDON (Bégyrolles-en-Mauges)  
Monsieur Daniel LECAPLAIN (Cernusson)  
Madame Anne PREHAUT (Chanteloup-les-Bois)  
Monsieur Roger MASSÉ, Mesdames Patricia RIGAUDEAU, Maya JARADE,  
Evelyn PINEAU, Sandrine RAOUX et Magalie GREAU (Cholet)  
Madame Martine DENIS (Cléré-sur-Layon)  
Madame Christine CHALOPIN (Coron)  
Madame Marie CHAUVIGNÉ (La Plaine)  
Madame Sergine BRETEAUDEAU (La Romagne)  
Madame Agnès BRUCHE (La Séguinière)  
Madame Muriel FORTEL (La Tessoualle)  
Madame Sylvie FLOCH (Le May-sur-Evre)  
Monsieur Daniel BARBIER (Les Cerqueux)  
Madame Christiane GASTE (Lys-Haut-Layon)  
Madame Christelle HERISSET (Maulévrier)  
Madame Nathalie GAULON-SIREAU (Mazières-en-Mauges)  
Madame Gladys REVEILLERE (Montilliers)



Monsieur Marc MAUPPIN (Nuillé)  
Monsieur Yoann BIEN (Passavant-sur-Layon)  
Madame Joëlle OLIVIER (Saint-Christophe-du-Bois)  
Madame Valérie MORILLON (Saint-Léger-sous-Cholet)  
Monsieur Olivier VITRÉ (Saint-Paul-du-Bois)  
Madame Véronique DE GROOT (Somloire)  
Monsieur Fabien HERVÉ (Toutlemonde)  
Madame Jacqueline DELAUNAY (Trémentines)  
Madame Nadia BOUHATMI (Vezins)  
Madame Christine FOUILLET (Yzernay)

– Aménagement de l'espace :

Madame Joëlle POUDRÉ (Bégrolles-en-Mauges)  
Monsieur Jean-Louis NOMBALLAIS (Cernusson)  
Madame Anne PREHAUT (Chanteloup-les-Bois)  
Messieurs Jean-Paul BREGEON, Frédéric PAVAGEAU, François DEBREUIL, John DAVIS, Jean-Marc VACHER, et Madame Gwenaëlle DUCHESNE (Cholet)  
Monsieur Yann HUMEAU (Cléré-sur-Layon)  
Monsieur Louis LAHAYE (Coron)  
Monsieur Bernard ROMPILLON (La Plaine)  
Monsieur Freddy BROCHARD (La Romagne)  
Madame Marie-Odile EDOUARD (La Séguinière)  
Monsieur Marc GENTAL (La Tessoualle)  
Monsieur Alain PICARD (Le May-sur-Evre)  
Monsieur Daniel BARBIER (Les Cerqueux)  
Monsieur Benoît ONILLON (Lys-Haut-Layon)  
Monsieur Dominique HERVÉ (Maulévrier)  
Monsieur Dominique BOUYER (Mazières-en-Mauges)  
Monsieur Dominique MARTIN (Montilliers)  
Monsieur Marc MAUPPIN (Nuillé)  
Madame Stéphanie PIRON (Passavant-sur-Layon)  
Monsieur Alain BREMOND (Saint-Christophe-du-Bois)  
Monsieur Jean-Pierre JOSELON (Saint-Léger-sous-Cholet)  
Monsieur Nicolas GUIMONT (Saint-Paul-du-Bois)  
Monsieur Stéphane DOUBLET (Somloire)  
Monsieur Gérard PETIT (Toutlemonde)  
Monsieur Luc CLOCHARD (Trémentines)

Madame Marina DEFOIS (Vezins)  
Monsieur Louis-Marie BOUCHET (Yzernay)

– Environnement :

Madame Marie-Christine GALY (Bégrolles-en-Mauges)  
Monsieur Dominique ROULET (Cernusson)  
Monsieur Alain PATRELLE (Chanteloup-les-Bois)  
Messieurs Jean-Paul BREGEON, Jean-François BAZIN, Jean-Jacques BOURGUIGNON, John DAVIS, André CERQUEUS, et Madame Annick JEANNETEAU (Cholet)  
Monsieur Serge LEFEVRE (Cléré-sur-Layon)  
Monsieur Christophe GODINEAU (Coron)  
Monsieur Michel CHIRON (La Plaine)  
Monsieur Frédéric GROLLEAU (La Romagne)  
Madame Yolaine BOSSARD (La Séguinière)  
Monsieur Marc GENTAL (La Tessoualle)  
Madame Maryvonne CHALOPIN (Le May-sur-Evre)  
Monsieur Yannick VIVION (Les Cerqueux)  
Madame Christine DECAËNS (Lys-Haut-Layon)  
Monsieur Christian BERNARD (Maulévrier)  
Monsieur Guy SOURISSEAU (Mazières-en-Mauges)  
Madame Marie-Geneviève BOISSINOT (Montilliers)  
Madame Vivianne CROIZER (Nuillé)  
Monsieur Pascal BERTRAND (Passavant-sur-Layon)  
Monsieur Henry RENOUL (Saint-Christophe-du-Bois)  
Monsieur Jean-Robert TIGNON (Saint-Léger-sous-Cholet)  
Monsieur Cédric FARDEAU (Saint-Paul-du-Bois)  
Monsieur Christian BIBARD (Somloire)  
Monsieur Frédéric GOURICHON (Toutlemonde)  
Monsieur Marc GREMILLON (Trémentines)  
Monsieur Cédric VAN VOOREN (Vezins)  
Monsieur Dominique SECHET (Yzernay)

– Bâtiments et voiries communautaires :

Monsieur Michel CHEVALIER (Bégrolles-en-Mauges)  
Monsieur Guy DAILLEUX (Cernusson)  
Monsieur Jackie GELINEAU (Chanteloup-les-Bois)  
Messieurs Frédéric PAVAGEAU, Benoît MARTIN, Patrice BRAULT, Olivier BAGUENARD, Jean-Marc VACHER, et Madame Annick JEANNETEAU (Cholet)

Monsieur Roland DAIGNEAU (Cléré-Sur-Layon)  
Monsieur Alain DIXNEUF (Coron)  
Monsieur Michel CHAUVEAU (La Plaine)  
Monsieur Franck CHARRIER (La Romagne)  
Monsieur Serge GUINAUDEAU (La Séguinière)  
Monsieur Olivier GRAVELEAU (La Tessoualle)  
Monsieur Hubert DUPONT (Le May-Sur-Evre)  
Monsieur Louis-Marie GUETTÉ (Les Cerqueux)  
Monsieur Didier BODIN (Lys-Haut-Layon)  
Monsieur Jean-Pierre CHAVASSIEUX (Maulévrier)  
Monsieur Thierry CHAIGNEAU (Mazières-en-Magues)  
Monsieur Thierry CHAUVIGNÉ (Montilliers)  
Monsieur Régis FREIN (Nuaillé)  
Monsieur Vincent GAUDICHEAU (Passavant-dur-Layon)  
Monsieur Gaëtan BOUFFARD (Saint-Christophe-du-Bois)  
Monsieur Christian USUREAU (Saint-Léger-sous-Cholet)  
Monsieur Eric ABELARD (Saint-Paul-du-Bois)  
Monsieur Sébastien CRETIN (Somloire)  
Madame Ly DELAUNAY (Toutlemonde)  
Monsieur Alain BAUDRY (Trémentines)  
Monsieur Ange SABATINI (Vezins)  
Monsieur Norbert PAILLAT (Yzernay)

– Ruralité :

Monsieur Yves MARTIN (Bégrolles-en-Mauges)  
Madame Elodie MARBOEUF (Cernusson)  
Monsieur Jackie GELINEAU (Chanteloup-les-Bois)  
Mesdames Sylvie ROCHAIS et Nathalie GODET, Messieurs Jean-François BAZIN, Jean-Michel BOISSINOT, John DAVIS, Jean-Marc VACHER (Cholet)  
Monsieur Raymond DEFFOIS (Cléré-sur-Layon)  
Monsieur Gérard CHOLET (Coron)  
Monsieur Christophe RIMBAUD (La Plaine)  
Monsieur Alain BRETEAUDEAU (La Romagne)  
Monsieur Serge GUINAUDEAU (La Séguinière)  
Monsieur Dominique LANDREAU (La Tessoualle)  
Monsieur Christophe MENUET (Le May-sur-Evre)  
Monsieur Jean-Yves DUVEAU (Les Cerqueux)  
Madame Françoise SERRIERE (Lys-Haut-Layon)  
Monsieur Régis WIRTZ (Maulévrier)

Monsieur Alain GOURDON (Mazières-en-Mauges)  
Monsieur Laurent BOSSOREIL (Montilliers)  
Monsieur Marc MAUPPIN (Nuillé)  
Monsieur Pascal BERTRAND (Passavant-sur-Layon)  
Monsieur Henry RENOUL (Saint-Christophe-du-Bois)  
Madame Pascale DANIEAU (Saint-Léger-sous-Cholet)  
Monsieur Jean-Jacques GAUDICHEAU (Saint-Paul-du-Bois)  
Monsieur Fabien HERVÉ (Toutlemonde)  
Monsieur Maurice DILÉ (Trémentines)  
Madame Nadia BOUHATMI (Vezins)  
Monsieur Julien GABORIT (Yzernay)

#### 0-11 – CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de créer la commission de contrôle financier visée à l'article R. 2222-3 du code général des collectivités territoriales.

Cette commission est composée des membres de la commission " Finances ". Elle est présidée par le Président de la Communauté d'Agglomération ou le Vice-Président désigné par la commission Finances pour le représenter en cas d'empêchement.

#### 0-12 – MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION PERMANENTE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et de la commission permanente de délégation de service public, les listes devant être déposées au cours de la présente séance auprès de Monsieur le Président.

#### 0-13 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Après en avoir délibéré, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, la liste n°1 ayant obtenu 69 voix, contre 10 voix pour la liste n° 2,

Article unique : d'élire les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres comme suit :

##### Titulaires :

- Monsieur John DAVIS
- Monsieur Marc MAUPPIN
- Monsieur Alain BRETEAUDEAU

- Monsieur Michel CHAMPION
- Monsieur Jean-Marc VACHER

Suppléants :

- Monsieur Roland OUVRARD
- Monsieur Jackie GELINEAU
- Monsieur Jean-Michel BOISSINOT
- Monsieur François PINEAU
- Monsieur Xavier COIFFARD

0-14 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Après en avoir délibéré, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, la liste n°1 ayant obtenu 69 voix, contre 10 voix pour la liste n° 2,

Article unique : d'élire les membres titulaires et suppléants de la commission permanente de délégation de service public suivants :

Titulaires :

- Monsieur John DAVIS
- Monsieur Marc MAUPPIN
- Monsieur Alain BRETEAUDEAU
- Monsieur Michel CHAMPION
- Madame Anne GRAVELEAU-HARDY

Suppléants :

- Monsieur Roland OUVRARD
- Monsieur Jackie GELINEAU
- Monsieur Jean-Michel BOISSINOT
- Monsieur Frédéric PAVAGEAU
- Madame Catherine CANALS

0-15 – DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS AU SEIN DU SIEML

Après en avoir délibéré,

Article 1 : de désigner, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (52 "Pour", 27 "Abstention"), au sein du collège électoral du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML) pour représenter l'Agglomération du Choletais (AdC), en qualité de titulaire :

- Monsieur Jackie GELINEAU,
- Monsieur Alain PICARD,

- Monsieur Pierre-Marie CAILLEAU,
- Monsieur Marc MAUPPIN,
- Monsieur Marc GREMILLON,
- Monsieur Marc GENTAL,
- Monsieur Frédéric PAVAGEAU,
- Madame Florence JAUNEAULT,
- Monsieur André CERQUEUS,
- Monsieur Sébastien CRETIN.

en qualité de suppléants :

- Monsieur Sylvain SENECAILLE,
- Monsieur Cédric VAN VOOREN,
- Monsieur Guy SOURISSEAU,
- Monsieur Jean-Paul OLIVARES,
- Madame Josette GUITTON,
- Monsieur Guy BARRE,
- Monsieur Jean-Michel BOISSINOT,
- Monsieur Jean LELONG,
- Monsieur Jean-Marc VACHER,
- Monsieur Daniel BARBIER.

les délégués syndicaux précédemment désignés par cette instance à savoir, en qualité de titulaires, Messieurs Jean-Paul BOISNEAU, Hubert DUPONT, Jackie GELINEAU, Frédéric PAVAGEAU, Eric POUDRAY, Benoît PIERROIS et Madame Annick JEANNETEAU, et en qualité de suppléants, Messieurs Alain BREMOND, Dominique COUSIN, Alain BAUDRY, Christophe GODINEAU, Nicolas GUIMONT, Marc GENTAL et Madame Joëlle POUDRE, étant confortés dans leur mandat.

Article 2 : de désigner à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (75 " Pour ", 4 " Abstention "), Monsieur Jean-Paul BREGEON pour représenter l'Agglomération du Choletais (AdC) au sein de la Commission Consultative paritaire créée par le SIEM, telle que prévue par l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

#### 0-16 – CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS - ELECTION DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article 1 : de retenir, à l'unanimité, le scrutin de liste comme mode de scrutin applicable à la désignation des membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais.

Article 2 : de prendre acte du dépôt de deux listes :

- une liste menée par Monsieur Philippe ALGOET,
- une liste menée par Madame Anne GRAVELEAU-HARDY.

Article 3 : d'élire, à la majorité (71 pour la liste menée par M. ALGOET, 8 pour la liste menée par Mme GRAVELEAU-HARDY), les 12 membres élus du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais comme suit :

- Monsieur Philippe ALGOET,
- Monsieur John DAVIS,
- Monsieur François PINEAU,
- Madame Laurence TEXEREAU,
- Monsieur Jean-Michel BOISSINOT,
- Madame Elisabeth HAQUET,
- Madame Florence JAUNEAULT,
- Monsieur Benoît MARTIN,
- Madame Jacqueline DELAUNAY,
- Madame Josette GUITTON,
- Madame Chantal RIPOCHE,
- Madame Françoise VALETTE-BERNIER.

#### 0-17 – DESIGNATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (72 " Pour ", 7 " Abstention ") décide,

Article 1 : de procéder par un vote à main levée à la désignation des membres des conseils d'administration des établissements publics.

Article 2 : de nommer au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public " Cholet Sports Loisirs ", les représentants suivants :

– 14 membres du Conseil de Communauté :

- |                                    |                               |
|------------------------------------|-------------------------------|
| - Monsieur Michel CHAMPION         | - Monsieur Guy BARRE          |
| - Monsieur Jean-Pierre CHAVASSIEUX | - Monsieur Jean-Paul OLIVARES |
| - Madame Florence DABIN            | - Monsieur Guy SOURISSEAU     |
| - Monsieur Jean-Michel BOISSINOT   | - Madame Jacqueline DELAUNAY  |
| - Madame Annick JEANNETEAU         | - Monsieur Daniel FRAPPEAU    |
| - Madame Florence JAUNEAULT        | - Monsieur François PINEAU    |
| - Monsieur Patrice BRAULT          | - Monsieur Daniel BARBIER     |

– 5 personnes qualifiées :

- |                           |                         |
|---------------------------|-------------------------|
| - Monsieur Pascal DORIZON | - Monsieur René FROGER  |
| - Monsieur Alain DURAND   | - Monsieur Cyril CIAUDO |
| - Monsieur Gérard DORLOT  |                         |

Article 3 : de nommer au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public " Transports Publics du Choletais ", les représentants suivants :

– 11 membres du Conseil de Communauté :

- Monsieur Gilles BOURDOULEIX
- Madame Isabelle LEROY
- Monsieur Jean-Paul BOISNEAU
- Monsieur Michel BONNEAU
- Monsieur Jean-Paul BREGEON
- Monsieur Benoît ONILLON
- Monsieur Marc MAUPPIN  
CHAVASSIEUX
- Monsieur Jean-Pierre
- Monsieur Marc GREMILLON
- Monsieur Guy DAILLEUX
- Monsieur Jean LELONG

– 2 personnes qualifiées :

- Monsieur Gerard DORLOT
- Monsieur Eric BOUDES

Article 4 : de nommer au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public " Agence pour la Promotion du Choletais ", les représentants suivants :

– le Président : Monsieur Gilles BOURDOULEIX

– 11 conseillers communautaires :

- Monsieur John DAVIS
- Monsieur Pierre-Marie CAILLEAU
- Madame Simone POUPARD
- Monsieur Marc GENTAL
- Monsieur François DEBREUIL
- Monsieur Cédric VAN VOOREN
- Monsieur Frédéric PAVAGEAU
- Madame Christine DECAENS
- Madame Laurence TEXEREAU
- Monsieur Jean-Luc COMBE
- Madame Florence RAIMBAULT

– 6 personnes qualifiées :

- Monsieur Gérard DORLOT
- Monsieur Guy ROY
- Monsieur Manuel DUWATTEZ
- Madame Amélie BROQUAIRE
- Monsieur Régis REVEILLE
- Madame Annick DELANNEE

Article 5 : de nommer au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public " Le Parc de la Meilleraie " 3 membres dont 2 au minimum parmi les conseillers de la Communauté d'Agglomération :

- Monsieur Michel CHAMPION
- Monsieur Cédric VAN VOOREN
- Madame Florence DABIN

Article 6 : de nommer au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public " K'léidoscope ", les représentants suivants :

– 8 membres titulaires parmi les conseillers de la Communauté d'Agglomération :

- Madame Florence JAUNEAULT
- Madame Isabelle LEROY
- Monsieur Marc GREMILLON
- Monsieur Marc MAUPPIN
- Madame Elisabeth HAQUET
- Monsieur Jean-Michel BOISSINOT
- Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX
- Madame Simone POUPARD



8 membres suppléants parmi les conseillers de la Communauté d'Agglomération :

- Madame Yolaine BOSSARD
- Monsieur Jean LELONG
- Madame Florence DABIN
- Monsieur Roger MASSE
- Monsieur John DAVIS
- Madame Patricia RIGAUDEAU
- Monsieur Guy DAILLEUX
- Monsieur Philippe ALGOET

- et d'autoriser Monsieur le Président à désigner les membres des collèges des représentants institutionnels et de quartier.

#### 0-18 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SEVRE LOIRE HABITAT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de fixer à 23 le nombre d'administrateurs composant le Conseil d'Administration de " Sèvre Loire Habitat ".

Article 2 : de désigner les membres du Conseil d'Administration de " Sèvre Loire Habitat " comme suit :

- 13 représentants des collectivités locales :
  - 6 élus du Conseil de Communauté :
    - Monsieur Gilles BOURDOULEIX,
    - Madame Isabelle LEROY,
    - Monsieur Alain PICARD,
    - Monsieur Alain BRETEAUDEAU,
    - Madame Laurence TEXEREAU,
    - Monsieur Frédéric PAVAGEAU.
  - 7 personnalités qualifiées, dont 2 ayant la qualité d'élu local d'une collectivité ou d'un EPCI autre que l'Agglomération du Choletais :
    - Monsieur Jean-Claude BESNARD,
    - Madame Marie-Odile MALINGE,
    - Madame Roseline DURAND,
    - Madame Françoise MAHOUDO,
    - Monsieur Serge PIOUS,
    - Monsieur Denis VINCENT,
    - Monsieur Jean-Maurice BUREAU.
- 1 représentant de l'organisme d'insertion : Monsieur Jean SELLIER.

#### 0-19 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS DANS LE SYNDICAT MIXTE " VALOR 3E "

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de procéder au vote à main levée des représentants de l'Agglomération du Choletais dans le syndicat mixte VALOR 3E.

Article 2 : de désigner les représentants de l'Agglomération du Choletais au syndicat mixte VALOR 3E :

Titulaires :

- Monsieur Cédric VAN VOOREN
- Madame Annick JEANNETEAU
- Madame Marie-Christine GALY
- Monsieur Christian BERNARD
- Madame Christine DECAENS
- Monsieur Jean-François BAZIN

Suppléants :

- Monsieur Jean-Paul BREGEON
- Monsieur Marc GENTAL
- Madame Maryvonne CHALOPIN

#### 0-20 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS DANS DIVERS ORGANISMES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article 1 : de procéder, à l'unanimité, au vote à main levée des représentants de l'Agglomération du Choletais dans les organismes ci-dessous.

Article 2 : de désigner, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (72 " Pour ", 7 " Abstention "), un représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération au sein de Anjou Initiative comme suit :

- Monsieur Michel CHAMPION.

Article 3 : de désigner, à l'unanimité, un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération au sein de Loire en Layon Développement comme suit :

- 1 représentant titulaire : Monsieur Benoît ONILLON,
- 1 représentant suppléant : Monsieur Joseph THOMAS.

Article 4 : de désigner, à l'unanimité, un représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération au sein de l'Office des Retraités et Personnes Âgées (ORPAC) comme suit :

- Madame Laurence TEXEREAU.

Article 5 : de désigner, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (72 " Pour ", 7 " Abstention "), huit représentants de la Communauté d'Agglomération au sein de Mission Locale du Choletais comme suit :

- Monsieur Jean-Paul OLIVARES,
- Monsieur John DAVIS,
- Monsieur Pierre-Marie CAILLEAU,
- Monsieur Marc GENTAL,
- Madame Josette GUITTON,
- Madame Isabelle LEROY,
- Monsieur Marc MAUPPIN,
- Madame Chantal RIPOCHE.

Article 6 : de désigner, à l'unanimité, des représentants titulaires de la Communauté d'Agglomération au sein de l'Association Centre Socioculturel Le Coin de La Rue comme suit :

- Monsieur Benoît ONILLON,
- Monsieur John DAVIS.

Article 7 : de désigner, à l'unanimité, un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération au sein du Centre Social et Socioculturel Horizon comme suit :

- 1 représentant titulaire : Madame Françoise VALETTE-BERNIER,
- 1 représentant suppléant : Madame Laurence TEXEREAU.

Article 8 : de désigner, à l'unanimité, un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération au sein du Centre Socioculturel du Verger comme suit :

- 1 représentant titulaire : Monsieur Jean-Paul BOISNEAU,
- 1 représentant suppléant : Madame Christine CHARRIER.

Article 9 : de désigner, à l'unanimité, un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération au sein du Centre Social Pasteur comme suit :

- 1 représentant titulaire : Madame Christine CHARRIER,
- 1 représentant suppléant : Madame Monique FORMON.

Article 10 : de désigner, à l'unanimité, un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération au sein du Centre Social du Planty comme suit :

- 1 représentant titulaire : Madame Laurence TEXEREAU,
- 1 représentant suppléant : Madame Elisabeth HAQUET.

Article 11 : de désigner, à l'unanimité, un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération au sein du Centre Social Intercommunal OCSlgène comme suit :

- 1 représentant titulaire : Madame Josette GUITTON,
- 1 représentant suppléant : Monsieur Hubert DUPONT.

Article 12 : de désigner, à l'unanimité, un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération au sein du Centre Socioculturel Chloro'Fil comme suit :

- 1 représentant titulaire : Monsieur Jean-Paul BREGEON,
- 1 représentant suppléant : Monsieur François DEBREUIL.

Article 13 : de désigner, à l'unanimité, deux représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Cholet comme suit :

- Madame Isabelle LEROY,
- Monsieur Jean-Paul OLIVARES.

Article 14 : de désigner, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (72 " Pour ", 7 " Abstention "), un représentant de la Communauté d'Agglomération au sein de la Société Publique Locale Alter Public comme suit :

- Monsieur Michel CHAMPION.

Article 15 : de désigner, à l'unanimité, six représentants de la Communauté d'Agglomération au sein de l'Office de Tourisme du Choletais comme suit :

- Monsieur Sylvain SENECAILLE,
- Monsieur Michel CHAMPION,
- Monsieur Jacques BOU,
- Monsieur Roger MASSE,
- Monsieur Guy SOURISSEAU,
- Monsieur Benoît ONILLON.

#### 0-21 – CONVENTION AVEC LA PREFECTURE - DEMATERIALISATION DES ACTES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention à intervenir entre l'Agglomération du Choletais et Madame le Préfet de Maine et Loire à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

#### 0-22 – PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT, HORS AUTORISATIONS DE PROGRAMMES, AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'acter la création du budget principal et des budgets annexes zones, bâtiments économiques, gestion des déchets, eau potable, assainissement et énergies suite à la constitution de l'Agglomération du Choletais.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à exécuter, avant l'adoption du budget 2017, les autres dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Budget	Chapitre	Opérations	Budget 2016	Autorisation en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT
Principal	16 Emprunts et dettes assimilées	165 Remboursement cautions gens du voyage	10 000,00 €	2 500,00 €
Bâtiments économiques	16 Emprunts et dettes assimilées	165 Remboursement cautions ateliers relais	5 000,00 €	1 250,00 €
	16 Emprunts et dettes assimilées	165 Remboursement cautions pépinières	20 000,00 €	5 000,00 €

## 0-23 – MISE EN PLACE DU TITRE PAYABLE PAR INTERNET (TIPI)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la mise en place du dispositif de paiement par titre payable par internet (TIPI) pour les créances pouvant être ainsi recouvrées.

A chaque paiement par l'utilisateur, l'Agglomération du Choletais supporte des frais de commissionnement carte bancaire qui s'élèvent à ce jour à :

- 0,03 € par transaction et 0,20 % du montant de la transaction pour les transactions inférieures à 15 €,
- à 0,05 € par transaction et 0,25 % du montant de la transaction pour les transactions égales ou supérieures à 15 €

## 0-24 – ASSUJETTISSEMENT A LA TVA

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'assujettir partiellement ou intégralement à la TVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les activités ou budgets selon les modalités ci-dessous :

Assujettissement total des activités suivantes :

<b>Activités</b>	<b>Budget concerné</b>
Location d'un bâtiment à usage de bar restaurant du Parc des Prairies	Budget principal
Bail commercial – Résidence hôtellerie de plein air Centre touristique Raymond Russon	Budget principal
Vente de carburant Aéroport	Budget principal
Locaux et bureaux Aéroport - location	Budget principal
Restaurant Aéroport - location	Budget principal
Achat et revente de composteurs	Budget annexe des déchets
Collecte des gros producteurs	Budget annexe des déchets
Fourniture d'eau sur Maulévrier	Budget annexe de l'eau

Assujettissement total des budgets suivants :

<b>Activités</b>	<b>Budget concerné</b>
Gestion des ateliers relais et des pépinières	Budget annexe des bâtiments économiques
Gestion des zones économiques	Budget annexe des zones
Éolien et photovoltaïques	Budget annexe Énergie
Gestion de l'assainissement	Budget annexe de l'Assainissement

Assujettissement partiel pour la gestion des déchets (Budget annexe déchets), en application de 2 coefficients distincts :

- Coefficient de déduction pour les déchets ayant la qualité de matières premières (tonnages dans le champ de la TVA/tonnages totaux des ordures ménagères résiduelles et non résiduelles) ;
- Coefficient de déduction pour les redevances prévues (tonnages déposés contre redevances/tonnages totaux déchetteries).

Afin de permettre la récupération de la TVA sur les dépenses effectuées dans le cadre de ces activités.

#### 0-25 – ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES

Monsieur Jean-Paul OLIVARES ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (78 " Pour ") décide,

Article 1 : d'autoriser l'octroi des subventions aux organismes désignés en annexe.

Article 2 : d'approuver les conventions à conclure avec les structures suivantes :

- Association du Centre Social du Planty,
- Association Loisirs Pluriel de Cholet,
- Association Centre Socioculturel Le Coin de La Rue,
- Centre Socioculturel Intercommunal Chloro'fil,
- Centre Social et Socioculturel Horizon,
- Centre Social et Socioculturel Pasteur,
- Centre Socioculturel le Verger,
- Centre Social Intercommunal Ocsigène,
- Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers,
- Habitat Jeunes du Choletais,
- Initiatives Emplois,
- Instance Gérontologique de l'Agglomération Choletaise,
- Mission Locale du Choletais,
- SASP Cholet Basket,
- Stella Sports Tennis de Table La Romagne.

Article 3 : d'adopter les avenants à signer avec les organismes suivants :

- Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers Pays de la Loire,
- Ecole de Musique Intercommunale du Bocage,
- Office de Tourisme du Choletais,
- Théâtre Régional des Pays de la Loire.

#### 0-26 – INDEMNITÉ DE RESPONSABILITÉ ALLOUÉE AUX RÉGISSEURS DE RECETTES, D'AVANCES ET DE RECETTES ET/OU D'AVANCES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de fixer l'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes conformément au barème prévu dans l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001. Les présents taux subiront une revalorisation automatique en fonction des dispositions réglementaires.

Régisseurs d'avances	Régisseur de recettes	Régisseurs d'avances et de recettes	Montant du cautionnement	Montant de l'indemnité de responsabilité annuelle
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement	En euros	En euros
Jusqu'à 1 220 €	Jusqu'à 1 220 €	Jusqu'à 2 440 €	-	110
De 1 221 à 3 000 €	De 1 221 à 3 000 €	De 2 441 à 3 000 €	300	110
De 3 001 à 4 600 €	De 3 001 à 4 600 €	De 3 000 à 4 600 €	460	120
De 4 601 à 7 600 €	De 4 600 à 7 600 €	De 4 600 à 7 600 €	760	140
De 7 601 à 12 200 €	De 7 600 à 12 200 €	De 7 600 à 12 200 €	1 220	160
De 12 200 à 18 000 €	De 12 200 à 18 000 €	De 12 200 à 18 000 €	1 800	200
De 18 001 à 38 000 €	De 18 000 à 38 000 €	De 18 000 à 38 000 €	3 800	320
De 38 001 à 53 000 €	De 38 000 à 53 000 €	De 38 000 à 53 000 €	4 600	410
De 53 001 à 76 000 €	De 53 000 à 76 000 €	De 53 000 à 76 000 €	5 300	550
De 76 001 à 150 000 €	De 76 000 à 150 000 €	De 76 000 à 150 000 €	6 100	640
De 150 001 à 300 000 €	De 150 000 à 300 000 €	De 150 000 à 300 000 €	6 900	690
De 300 001 à 760 000 €	De 300 000 à 760 000 €	De 300 000 à 760 000 €	7 600	820
De 760 001 à 1 500 000 €	De 760 000 à 1 500 000 €	De 760 000 à 1 500 000 €	8 800	1050
Au delà de 1 500 000 €	Au delà de 1 500 000 €	Au delà de 1 500 000 €	1 500 par tranche de 1 500 000	46 par tranche de 1 500 000

0-27 – REPRISE ET POURSUITE DES PROCEDURES D'EVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES MEMBRES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de poursuivre et d'achever les procédures suivantes :

- modification n° 4, PLU de Bégrolles-en-Mauges,
- révision allégée n° 1, PLU de Saint-Léger-sous-Cholet,
- modification n° 3, PLU de La Séguinière,
- révision générale, PLU de Trémentines,
- modification n° 2, PLU de Vezins.

0-28 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN - MAINTIEN ET DELEGATION PARTIELLE AUX COMMUNES MEMBRES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de définir le droit de préemption urbain tel que déterminé ci-dessous :

Communes	Documents	Zonages
La Plaine	Carte communale	Secteurs définis selon le plan annexé
Yzernay	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Mazières-en-Mauges	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Maulévrier	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
La Tessoualle	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)

Communes	Documents	Zonages
La Romagne	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Toutlemonde	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Nuillé	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Saint-Paul-du-Bois	Carte communale	Secteur défini selon le plan annexé
Trémentines	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
La Séguinière	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Passavant-sur-Layon	RNU	Pas de DPU
Cléré-sur-Layon	RNU	Pas de DPU
Saint-Christophe-du-Bois	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Crenusson	Carte communale	Secteurs définis selon le plan annexé
Les Cerqueux	POS	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Coron	PLU	Toutes zones urbaines et à



Communes	Documents	Zonages
		urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Saint-Léger-sous-Cholet	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Bégrolles-en-Mauges	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Somloire	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Le May-sur-Evre	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Veziins	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)

Communes	Documents	Zonages
Chanteloup-les-Bois	POS	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Cholet (Le Puy-Saint-Bonnet)	PLU	Zones urbaines (UA, UC, UY, UE et leurs différents secteurs) et à urbaniser (1 AU et 2 AU et leurs différents secteurs) selon le plan annexé
Montilliers	RNU	Pas de DPU
<b>Lys-Haut-Layon</b>		
Les Cerqueux-sous-Passavant	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
La Fosse-de-Tigné	RNU	Pas de DPU
Tigné	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Tancoigné	RNU	Pas de DPU
Vihiers Le Voide Saint Hilaire-du-Bois	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Nueil-sur-Layon	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Trémont	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)

Article 2 : de proposer la délégation du droit de préemption urbain concernant les autres zones d'habitats et mixtes aux communes et de les inviter à accepter cette délégation dans le cadre d'une délibération, étant entendu que l'AdC conserve le droit de préemption urbain concernant les zones économiques (UY, AUY, NA et opérations identifiées dans les cartes communales).

#### 0-29 – TAXE DE SEJOUR - TARIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, une taxe de séjour au réel sur le territoire de l'Agglomération du Choletais, dans la continuité des délibérations des Conseils de Communauté de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage.

Article 2 : d'approuver les tarifs de la taxe de séjour selon l'annexe 1 jointe.

Article 3 : de fixer la période de perception de la taxe de séjour du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

#### 0-30 – CREATION D'UN SERVICE COMMUN ADS CHARGE DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS POUR LE COMPTE DES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS (HORS CHOLET)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver le maintien d'un service commun chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme, porté par l'Agglomération du Choletais au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ainsi que la convention-type afférente, à conclure avec les communes souhaitant adhérer ultérieurement au service commun et fixant les modalités d'organisation et de financement.

Article 2 : de prendre acte, en application de l'article L. 5211-41-3 du code général des collectivités territoriales, du transfert à l'Agglomération du Choletais, des conventions afférentes, préalablement conclues entre la Communauté d'Agglomération du Choletais et les communes adhérentes au service.

## INDEMNITES MENSUELLES VERSEES AUX MEMBRES DU CONSEIL

FONCTION	Nombre d'élus concernés	TAUX VERSE EN POURCENTAGE DE L'INDICE BRUT 1015	MONTANTS INDIVIDUELS INDICATIFS AU 01/01/2017
Président	1	145,00%	5 545,21 € versement écrité à 1 090,68 € dans les conditions de mandats au 01/01/2017
Vice-Présidents	15	29,99%	1 146,90 €
Conseillers délégués Secrétaires de Commission	6	20,92%	800,04 €
Conseillers délégués	18	15,69%	600,03 €
Conseillers sans délégation	39	6,00%	229,46 €

## Feuille 1

Chanteloup-les Bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier de l'Etang de Péronne</li> <li>- Sentier de La Plaine et Forêt</li> <li>- Sentier des Chemins de Charbon de Bois</li> <li>- Sentier des Hauts de Chanteloup</li> </ul>
Bégyrolles en Mauges	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier Le Vallon de l'Abbaye</li> </ul>
Cholet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier de l'Etang des Noues</li> <li>- Sentier du Lac du Verdon</li> <li>- Sentier de Ribou à Noues</li> <li>- Sentier du Chêne rond</li> <li>- Sentier du Circuit de liaison de Entrelacs</li> </ul>
La Romagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier du Traquet (parcours jaune)</li> </ul>
La Tessoualle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier du Lac du Verdon</li> <li>- Sentier du Chemin noir</li> <li>- Sentier des 2 Provinces (partie CAC)</li> </ul>
Lé May sur Evre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier Saint Thibort</li> <li>- Sentier des Murailles et Gastines</li> </ul>
Mazières-en-Mauges	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier du Circuit Entrelacs</li> </ul>
Saint-Christophe-du-Bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier des Coquelicots</li> <li>- Sentier des Jonquilles</li> <li>- Sentier des éoliennes</li> </ul>
Saint-Léger-sous-Cholet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier des 3 ruisseaux</li> <li>- Sentier familial</li> <li>- Liaison vers la Séguinière</li> <li>- Liaison vers Cholet</li> </ul>
Toutlemonde	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier des Brandes</li> </ul>
Trémentines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier de l'Evre (sauf partie enherbée)</li> <li>- Sentier Evre et Côteaux</li> <li>- Sentier de liaison Trémentines- Nuailé</li> </ul>
Veziens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier des Crêtes et Chirons</li> <li>- Sentier de La Glaise et les Etangs</li> <li>- Sentier De l'Uzelière aux Landes</li> <li>- Sentier De Veziens à Péronnes</li> <li>- Sentier de La Maison Bourgeoise</li> <li>- Sentier de la Boucle Veziens – Péronnes</li> </ul>
Coron	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier du Bocage</li> <li>- Sentier Les Vallons et les étangs</li> <li>- Sentier en Longeant le Lys</li> <li>- Sentier Du pont au château</li> <li>- Sentier Autour de l'Oratoire</li> <li>- Sentier du Rosaire à la chapelle</li> </ul>
Somloire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier de la Haute Folie</li> <li>- Sentier de la Vernière</li> <li>- Sentier de Varançay</li> <li>- Sentier des Jobettes</li> <li>- Sentier de Daillon</li> <li>- Parcours poussettes</li> </ul>
Les Cerqueux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier de la Pierre Levée</li> <li>- Sentier de la Bardonnière</li> <li>- Sentier de liaison avec Somloire</li> <li>- Sentier de liaison avec St Aubin de Baubigné</li> <li>- Sentier de liaison avec Yzernay</li> <li>- Sentier du Cureau</li> </ul>

Feuille1

<p>La Plaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier des Menards</li> <li>- Sentier du Beugnon</li> <li>- Sentier de Monte à Peine</li> <li>- Sentier de la Fourche</li> <li>- Sentier de la grande boucle</li> <li>- Parcours poussettes</li> </ul>
<p>Yzernay</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier de la Pinière</li> <li>- Sentier du Bocage</li> <li>- Sentier du Bourg - Parcours poussettes</li> </ul>
<p>Maulévrier</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier de La Croix Cassée</li> <li>- Sentier de La Fromentinière</li> <li>- Sentier de La Gare</li> <li>- Sentier des Soupirs</li> <li>- Sentier du Rossignol</li> <li>- Sentier de St Barthélémy</li> <li>- Sentier de La La</li> </ul>

**ACCUEIL DE LOISIRS**  
**Subventions 2017**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association Loisirs Purnel de Cholet	26 117 €			Dont 11 500 € au titre de la régularisation de la subvention 2016.
<b>Sous-total</b>	<b>26 117 €</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>26 117 €</b>		

**ACTION GERONTOLOGIQUE**  
**Subventions 2017**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association Pour l'Animation en Institution Sociale		4 250 €		Aide allouée au titre de la manifestation " Trophée bleu ", sur présentation de justificatifs afférents.
Instance Gérontologique de l'Agglomération Choletaise (IGEAC)	71 000 €			
Office des Retraités et Personnes Agées du Choletais (ORPAC)	21 000 €	1 500 €		1 500 € exceptionnels au titre du 25ème anniversaire de la Journée Intergénération, sur présentation des justificatifs correspondants.
<i>Organisme public</i>				
Centre Intercommunal d'Action Sociale	1 835 041 €			
<i>Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes La Cornetière (CIAS)</i>				
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Actions diverses		334 €		
<b>Sous-total</b>	<b>1 927 041 €</b>	<b>6 084 €</b>	<b>26 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 959 125 €</b>			

**AGRICULTURE**  
**Subventions 2017**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Les Moiz' Men Fou		1 246 €		Subvention exceptionnelle au titre de l'organisation d'une manifestation agricole, sur présentation de justificatifs, du récépissé de déclaration de création de l'association et des éléments financiers (bilan et compte de résultat 2015).
Solidarité Paysans de Maine-et-Loire	500 €			La contribution communautaire ne sera débloquée qu'après la présentation du récépissé de déclaration de création de l'association.
<b>Sous-total</b>	<b>500 €</b>	<b>1 246 €</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>1 746 €</b>		



**AMENAGEMENT DE L'ESPACE**  
**Subventions 2017**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Agence Départementale d'Information sur le Logement de Maine-et-Loire	12 097 €			Dont 3 000 € pour l'Observatoire Départemental de l'Habitat. Subvention allouée sous réserve de la signature d'une nouvelle convention et de la présentation du récépissé de déclaration de création de l'association.
Confédération Nationale du Logement	300 €			La contribution communautaire ne sera débloquée qu'après la présentation du récépissé de déclaration de création de l'association.
Habitat Jeunes du Choletais	34 715 €			Dont 2 000 € lié au Service d'Accueil d'Information et d'Orientation.
<i>Organisme public</i>				
Département de Maine-et-Loire	21 180 €			Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement. Cette aide sera débloquée après réception de l'appel de fonds du Département.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Démolition de logements sociaux			40 000 €	
Production de logements sociaux			132 000 €	
Réhabilitation des logements sociaux			134 000 €	
Renouvellement Urbain			25 000 €	
<b>Sous-total</b>	<b>68 292 €</b>		<b>331 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>399 292 €</b>	

**CENTRES SOCIAUX**  
**Subventions 2017**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Associations</i>				
Association Centre Socioculturel Le Coin de La Rue	180 920 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des justificatifs énoncés dans la convention de partenariat et du récépissé de déclaration de création de l'association.
Association du Centre Social du Planly	109 472 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des justificatifs énoncés dans la convention de partenariat.
Centre Social et Socioculturel Horizon	109 472 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des justificatifs énoncés dans la convention de partenariat.
Centre Social et Socioculturel Pasteur	109 472 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des justificatifs énoncés dans la convention de partenariat.
Centre Social Intercommunal Ocsigène	186 378 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des justificatifs énoncés dans la convention de partenariat.
Centre Socioculturel Intercommunal Chlorofil	186 284 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des justificatifs énoncés dans la convention de partenariat.
Centre Socioculturel Le Verger	109 472 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des justificatifs énoncés dans la convention de partenariat.
<i>Organisme Public</i>				
Kleidoscope	109 472 €			
<b>Sous-total</b>	<b>1 080 942 €</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>1 080 942 €</b>			

**CULTURE**  
**Subventions 2017**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Adaptations	4 250 €			
Association de Développement Artistique du Jardin de Verre	601 960 €			
Association des Amis du Musée du Textile Choletais	20 000 €			La subvention intègre la prise en charge des dépenses salariales liées au poste de médiation culturelle, sur présentation des bulletins de salaires.
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique	300 €			Aide allouée sur présentation des justificatifs de dépenses correspondant à l'organisation de déplacements.
Bibliothèque Lire et Délire		3 000 €		Animation du réseau des bibliothèques intercommunales, sur présentation de justificatifs correspondants et du récépissé de déclaration de création de l'association.
Collectif Les Z'Electriques	3 500 €			
Ecole de Musique Intercommunale du Vihiersois-Haut Layon	21 000 €			La contribution communale ne sera débloquée que sur présentation du récépissé de déclaration de création de l'association.
Ecole de Musique Intercommunale du Bocage	61 200 €			La contribution communale ne sera débloquée que sur présentation du récépissé de déclaration de création de l'association.
Energie Musique	3 000 €			
Office de Tourisme du Choletais	4 000 €			Subvention de fonctionnement dans le cadre de l'organisation de la "Folle Journée 2017", sur présentation de justificatifs.
<i>Société A Responsabilité Limitée</i>				
Théâtre Régional des Pays de la Loire	190 789 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Associations		26 000 €		
Communes		14 000 €		Reversement des subventions du Département de Maine-et-Loire dans le cadre de la Convention d'Animation et de Développement Culturel.
<b>Sous-total</b>	<b>909 999 €</b>	<b>43 000 €</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>952 999 €</b>		

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**  
**Subventions 2017**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Jeune Chambre Economique Locale du Choletais		5 000 €		Subvention exceptionnelle au titre de la Conférence Annuelle des Présidents des Jeunes Chambres Economiques, sur présentation de justificatifs.
<i>Organisme public</i>				
Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire	10 000 €			Aide financière allouée afin de soutenir le fonctionnement de la Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprise de Cholet.
Chambre des Méiers et de l'Artisanat de Maine-et-Loire	900 €			Poursuite des obligations contractuelles actées avec la Communauté de Commune du Bocage.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Aide à l'immobilier des entreprises			29 080 €	
Diverses animations	15 000 €			
<b>Sous-total</b>	<b>25 900 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>29 080 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>59 980 €</b>			

**DEVELOPPEMENT SOCIAL**  
**Subventions 2017**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Centre Communal d'Action Sociale - Réussite Educative	20 000 €			
Contrat de Ville	154 474 €			
Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	5 000 €			
Contrat Local de Santé	20 000 €			
Fonds d'Accompagnement et de Contribution aux Initiatives Locales	14 000 €			
<b>Sous-total</b>	<b>213 474 €</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>213 474 €</b>			

**EMPLOI**  
**Subventions 2017**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association Création Travail Insertion Formation Régie de Quartier	5 800 €			
Association pour la Formation et le Développement de l'Initiative Locale	1 800 €			
Atelier d'insertion des Mauges (ATIMA)	1 000 €		1 000 €	Subvention d'investissement au titre de travaux, au siège social de l'association, et achat lié à la prise en charge du rayon textile d'une écocorderie à Cholet, sur présentation de justificatifs.
BGE Anjou Mayenne	750 €			
Cholet - Services	3 600 €			
Fil d'Ariane	6 180 €			
Initiatives Emplois	38 680 €			La contribution communale ne sera débloquée que sur présentation du récépissé de déclaration de création de l'association.
L'Eclaircie	6 160 €		1 500 €	Subvention d'investissement au titre de l'achat d'un véhicule, lié aux activités d'entretien des espaces naturels, sur présentation de justificatifs.
Ménage Service Cholet	3 600 €			
Mission Locale du Choletais	102 940 €		2 350 €	Subvention d'investissement relative à l'aménagement des locaux et à l'acquisition de matériel informatique, sur présentation de justificatifs.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
AFODIL - Plate forme mobilité		5 000 €		
Emploi		4 313 €		
<b>Sous-total</b>	<b>170 490 €</b>	<b>9 313 €</b>	<b>4 850 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>184 653 €</b>			

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET FORMATION PROFESSIONNELLE**  
**Subventions 2017**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association d'Education Populaire La Providence (AEP)	450 €			Aide allouée au titre de l'organisation des " Victoires BTS 2017 " sur présentation de justificatifs et des éléments financiers de l'association (bilan et compte de résultat 2014/2015).
Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers Pays de la Loire	85 000 €			Dont 26 475 € au titre de l'Institut Colbert.
BGE Anjou Mayenne	750 €			
Compagnie 3 X Rien		2 000 €		Aide exceptionnelle dans le cadre du Carrefour de l'Orientation, des Métiers et de l'Entreprise, sur présentation de justificatifs.
Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers	30 000 €			Aide allouée afin de soutenir le fonctionnement de l'Ecole Supérieure pour l'innovation et l'action vers les Métiers de l'Entreprise de Cholet. La contribution communautaire ne sera débloquée qu'après la présentation du récépissé de déclaration de création de l'association.
Habitat Jeunes du Choletais	27 580 €		8 060 €	Aide allouée dans le cadre de la restauration universitaire. Subvention d'investissement au titre de l'aménagement d'un nouvel espace snacking à destination des étudiants, sur présentation de justificatifs.
<i>Organisme public</i>				
Université d'Angers	329 348 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Enseignement supérieur - Aide aux projets pédagogiques		8 440 €		
<b>Sous-total</b>	<b>473 128 €</b>	<b>10 440 €</b>	<b>8 060 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>491 628 €</b>			

**ENVIRONNEMENT**  
**Subventions 2017**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Association				
Air Pays de la Loire			5 000 €	Aide allouée dans le cadre d'achat de matériel de mesure des polluants atmosphériques et de biens communs nécessaires à son activité, sur présentation de factures et du récépissé de déclaration de création de l'association.
<b>Sous-total</b>			<b>5 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>5 000 €</b>	



**EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES**  
**Subventions 2017**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Organisme public</i>				
Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire			214 000 €	Aide allouée au vu des travaux réalisés.
Ville de Cholet			202 000 €	Fonds de concours alloués dans le cadre de travaux de menuiseries à Mail II (126 000 €) et daménagement à l'Hôtel d'Agglomération/Hôtel de Ville (76 000 €).
	<b>Sous-total</b>		<b>416 000 €</b>	
	<b>TOTAL</b>		<b>416 000 €</b>	

**FINANCES**  
**Subventions 2017**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Organisme public</i>				
Agence pour la Promotion du Choletais	445 230 €			Contribution aux coûts du service public.
Etablissement Public Industriel et Commercial Parc de la Mèlleraie	116 400 €			Participation aux dépenses liées aux exigences de service public.
Région des Pays de la Loire	36 900 €			5 300 € alloués dans le cadre de la convention relative à l'exploitation et au financement du système d'information multimodale sur les transports de voyageurs en Pays de Loire (Destinée), sur présentation de l'avis des sommes à payer. 31. 500 € au titre de la réalisation des études relatives à la mise en accessibilité des quais, et de leurs accès, de la gare de Cholet, sous réserve de la signature de la convention afférente.
Transports Publics du Choletais	5 745 827 €			Participation aux coûts du service public.
<b>Sous-total</b>	<b>6 344 257 €</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>6 344 257 €</b>			

**GESTION DES DECHETS**  
**Subventions 2017**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Programme Local de Prévention des Déchets - Centres Sociaux		3 500 €		
<b>Sous-total</b>		<b>3 500 €</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>3 500 €</b>		

**RELATIONS INTERNATIONALES**  
**Subventions 2017**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Organisme public</i>				
Commune de Boussé	21 600 €			Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de coopération décentralisée.
<b>Sous-total</b>	<b>21 600 €</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>21 600 €</b>		

**RESSOURCES HUMAINES**  
**Subventions 2017**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Amicale du Personnel Territorial du Choletais	1 800 €			Versement de l'aide sous réserve de la présentation des éléments financiers de l'association (bilan et compte de résultat 2015).
<b>Sous-total</b>	<b>1 800 €</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>1 800 €</b>		

**SPORT DE HAUT NIVEAU**  
**Subventions 2017**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Stella Sports Tennis de Table La Romagne	140 802 €			
<i>Organisme public</i>				
Cholet Sports Loisirs	4 252 469 €			Participation financière liée aux exigences de service public.
<i>Société Anonyme Sportive Professionnelle</i>				
SASP Cholet Basket	946 349 €			
<i>Sous-total</i>				
	5 339 620 €			
<i>TOTAL</i>				
	5 339 620 €			

**TOURISME**  
**Subventions 2017**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Office de Tourisme du Choletais	556 960 €		4 000 €	Subvention d'investissement liée à divers achats de matériel informatique, sur présentation de justificatifs.
<b>Sous-total</b>	<b>556 960 €</b>		<b>4 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>560 960 €</b>			

COMMUNES	DOCUMENTS	ZONAGES
La Plaine	Carte communale	Secteurs définis selon le plan annexé
Yzernay	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Mazières-en-Mauges	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Maulévrier	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
La Tessoualle	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
La Romagne	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Toutlemonde	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Nuallé	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Saint-Paul-du-Bois	Carte communale	Pas de DPU
Trémentines	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
La Ségunière	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Passavant-sur-Layon	RNU	Pas de DPU
Cléré-sur-Layon	RNU	Pas de DPU
Saint-Christophe-du-Bois	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Cernusson	Carte communale	Secteurs définis selon le plan annexé
Les Cerqueux	POS	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et NA)
Coron	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Saint-Léger-sous-Cholet	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Bégroles-en-Mauges	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Somloire	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Le May-sur-Evre	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Vezius	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Chanteloup-les-Bois	POS	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et NA)
Cholet (Le Puy-Saint-Bonnet)	PLU	Zones urbaines (UA, UC, UY, UE et leurs différents secteurs) et à urbaniser (1 AU et 2AU et leurs différents secteurs) selon le plan annexé
Montilliers	RNU	Pas de DPU
Lys-Haut-Layon		
Les Cerqueux-sous-Passavant	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
La Fosse-de-Tigné	RNU	Pas de DPU
Tigné	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Tancoigné	RNU	Pas de DPU
Vihiers Le Volde Saint-Hilaire-du-Bois	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Nueil-sur-Layon	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)
Trémont	PLU	Toutes zones urbaines et à urbaniser selon le plan annexé (U et AU)



## TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR

Catégories d'hébergement	Tarif AdC (par personne et par nuitée de séjour)
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,85 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,65 €

<p>Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes</p>	<p>0,60 €</p>
<p>Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, en attente de classement ou sans classement</p>	<p>0,40 €</p>
<p>Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement</p>	<p>0,40 €</p>
<p>Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes</p>	<p>0,50 €</p>
<p>Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes, ports de plaisance</p>	<p>0,20 €</p>



REÇU LE

11 JAN, 2017

DÉPARTEMENT  
DE MAINE ET LOIREARRONDISSEMENT  
DE CHOLETEffectif légal du conseil de  
communauté  
79Nbre de conseillers en exercice  
79Nbre de conseillers présents  
76AGGLOMÉRATION  
DU CHOLETAISSOUS-PREFECTURE  
DE CHOLET

**PROCÈS-VERBAL  
DE L'INSTALLATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ ET  
DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICES-PRÉSIDENTS  
ET DES CONSEILLERS**

L'an deux mille seize, le dix du mois de janvier à 17 heures 30 minutes, en application des articles, L. 2122-8, L. 5211-2 et L. 5211-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Pierre-Marie CAILLEAU	Isabelle LEROY	Philippe ALGOET
Guy DAILLEUX	Benoît MARTIN	Didier BODIN
Jackie GELINEAU	Roger MASSE	Christine DECAENS
Olivier BAGUENARD	Frédéric PAVAGEAU	Daniel FRAPPREAU
Jean-François BAZIN	Simone POUPARD	Benoît ONILLON
Jean-Michel BOISSINOT	Natacha POUPET-BOURDOULEIX	François PINEAU
Michel BONNEAU	Bernard RABILLER	Joseph THOMAS
Gilles BOURDOULEIX	Sandrine RAOUX	Françoise CHARDONNEAU
Patrice BRAULT	Patricia RIGAUDEAU	Jean-Pierre CHAVASSIEUX
Jean-Paul BREGEON	Sylvie ROCHAIS	Guy SOURISSEAU
Catherine CANALS	Laurence TEXEREAU	Alain REVEILLERE
André CERQUEUS	Jean-Marc VACHER	Marc MAUPPIN
Michel CHAMPION	Laurence BEAUFILS	Pascal BERTRAND
Christine CHARRIER	Xavier TESTARD	Sylvain SENECAILLE
Florence DABIN	Jean-Luc COMBE	Jean-Paul OLIVARES
John DAVIS	Alain BRETEAUDEAU	Chantal RIPOCHE
François DEBREUIL	Josette GUITTON	Olivier VITRE
Gwenaëlle DUCHESNE	Guy BARRE	Eric POUDRAY
Nathalie GODET	Jean-Paul BOISNEAU	Jacques BOU
Anne GRAVELEAU-HARDY	Yolaine BOSSARD	Jacqueline DELAUNAY
Magalie GREAU	Michel FERCHAUD	Marc GREMILLON
Elisabeth HAQUET	Marc GENTAL	Cédric VAN VOOREN
Maya JARADE	Hubert DUPONT	Roland OUVRARD
Florence JAUNEAULT	Alain PICARD	Dominique SECHET
Annick JEANNETEAU	Florence RAIMBAULT	
Jean LELONG	Daniel BARBIER	

Absents : Madame Joëlle POUDRÉ ayant donné procuration à Monsieur Pierre-Marie CAILLEAU, Monsieur Xavier COIFFARD ayant donné procuration à Madame Magalie GRÉAU, Madame Françoise VALETTE-BERNIER ayant donné procuration à Monsieur Sylvain SENECAILLE.....

.....

.....

.....

## **1. Installation des conseillers communautaires**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Roland OUVRARD, président de séance, qui a déclaré les membres du conseil de communauté cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur John DAVIS a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil de communauté (art. L. 2121-15 et L. 5211-1 du CGCT).

## **2. Élection du président**

### **2.1. Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du conseil de communauté a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 et L. 5211-2 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 76 conseillers présents et 3 procurations et a constaté que la condition de quorum posée aux articles L. 2121-17 et L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil de communauté à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil de communauté. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **2.2. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire a déposé lui-même son bulletin dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls ont été annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

### **2.3. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....	79
c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blancs.....	8
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....	71
e. Majorité absolue <sup>4</sup> .....	36

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOURDOULEIX Gilles	68	Soixante-huit
CHAVASSIEUX Jean-Pierre	2	Deux
OLIVARES Jean-Paul	1	Un

<sup>3</sup> Majorité des membres en exercice du conseil de communauté ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

<sup>4</sup> La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

## 2.4. Proclamation de l'élection du président

Monsieur Gilles BOURDOULEIX a été proclamé président et a été immédiatement installé.

## 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX élu président, le conseil de communauté a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

### 3.1. Nombre de vice-présidents

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1, L. 5211-2 et L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents ne peut excéder 20 % de l'effectif du conseil de communauté, ni 15 vice-présidents. L'application de cette règle conduit à un nombre de 15 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil de communauté a fixé à 15 le nombre des vice-présidents, à l'unanimité.

### 3.2. Liste de candidats aux fonctions de vice-présidents

Le président a rappelé que les vice-présidents sont élus au scrutin secret uninominal à la majorité absolue, parmi les membres du conseil de communauté. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu (art. L. 2122-4, L. 2122-7-2 et L. 5211-2 du CGCT).

Il a ensuite été procédé à l'élection des vice-présidents dans les conditions rappelées au 2.2.

### 3.3. Élection du premier vice-président

#### 3.3.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blancs .....7  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....72  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, .....37  
 si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DAVIS John	72	soixante-douze

### 3.4. Élection du deuxième vice-président

#### 3.4.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blancs .....5  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....74  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, .....38  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ALGOET Philippe	1	un
BOISNEAU Jean-Paul	72	Soixante-douze
OLIVARES Jean-Paul	1	un

**3.5. Élection du troisième vice-président****3.5.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blancs .....5  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 74  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, .....38  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ALGOET Philippe	72	Soixante-douze
CHAVASSIEUX Jean-Pierre	1	un
DUPONT Hubert	1	un

**3.6. Élection du quatrième vice-président****3.6.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blancs .....1  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 78  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, .....40  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PICARD Alain	78	Soixante-dix-huit

**3.7. Élection du cinquième vice-président****3.7.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blancs ..... 8  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 71  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 36  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHAMPION Michel	71	Soixante et onze

**3.8. Élection du sixième vice-président****3.8.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blancs ..... 5  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 74  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 38  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHAVASSIEUX Jean-Pierre	74	Soixante-quatorze

**3.9. Élection du septième vice-président****3.9.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc ..... 1  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 78  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 40  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GENTAL Marc	76	Soixante-seize
SOURISSEAU Guy	1	un
VAN VOOREN Cédric	1	un

**3.10. Élection du huitième vice-président****3.10.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc ..... 13  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 66  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 34  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LEROY Isabelle	66	soixante-six

**3.11. Élection du neuvième vice-président****3.11.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc ..... 4  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 75  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 38  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRETEAUDEAU Alain	73	Soixante-treize
GELINEAU Jackie	1	un
VAN VOOREN Cédric	1	un

**3.12. Élection du dixième vice-président****3.12.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc ..... 3
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 76
- e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 39  
si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GREMILLON Marc	75	Soixante-quinze
VAN VOOREN Cédric	1	un

**3.13. Élection du onzième vice-président****3.13.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc ..... 5
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 74
- e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 38  
si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
OLIVARES Jean-Paul	74	Soixante-quatorze

**3.14. Élection du douzième vice-président****3.14.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc ..... 17
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 62
- e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 32  
si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DABIN Florence	62	Soixante-deux

**3.15. Élection du treizième vice-président****3.15.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc ..... 5
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 74
- e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 38  
si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SOURISSEAU Guy	74	Soixante-quatorze



**3.16. Élection du quatorzième vice-président****3.16.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc..... 10  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 69  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou,..... 35

si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MASSE Roger	69	Soixante-neuf

**3.17. Élection du quinzième vice-président****3.17.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc..... 10  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 69  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou,..... 35

si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JAUNEAULT Florence	69	Soixante-neuf

**4. Proclamation de l'élection des vice-présidents**

Ont été proclamés vice-présidents et immédiatement installés les candidats suivants :

- 1<sup>er</sup> Vice-Président : John DAVIS  
 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Jean-Paul BOISNEAU  
 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Philippe ALGOET  
 4<sup>ème</sup> Vice-Président : Alain PICARD  
 5<sup>ème</sup> Vice-Président : Michel CHAMPION  
 6<sup>ème</sup> Vice-Président : Jean-Pierre CHAVASSIEUX  
 7<sup>ème</sup> Vice-Président : Marc GENTAL  
 8<sup>ème</sup> Vice-Président : Isabelle LEROY  
 9<sup>ème</sup> Vice-Président : BRETEAUDEAU Alain  
 10<sup>ème</sup> Vice-Président : Marc GREMILLON  
 11<sup>ème</sup> Vice-Président : Jean-Paul OLIVARES  
 12<sup>ème</sup> Vice-Président : Florence DABIN  
 13<sup>ème</sup> Vice-Président : Guy SOURISSEAU  
 14<sup>ème</sup> Vice-Président : Roger MASSE  
 15<sup>ème</sup> Vice-Président : Florence JAUNEAULT

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

## 5. Nombre de membres du Bureau

Le Conseil de Communauté a fixé, à l'unanimité, le nombre de membres du Bureau à 40 dont le Président, 15 Vice-Présidents et 24 Conseillers.

## 6. Élection des conseillers membres du Bureau

### 6.1. Élection du premier membre du Bureau

#### 6.1.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc..... 2
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 77
- e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 39  
si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LE NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SENECAILLE Sylvain	77	Soixante-dix-sept

### 6.2. Élection du deuxième membre du Bureau

#### 6.2.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 79
- e. Majorité absolue ((La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 40  
si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CAILLEAU Pierre-Marie	79	Soixante-dix-neuf

### 6.3. Élection du troisième membre du Bureau

#### 6.3.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 79
- e. Majorité absolue ((La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 40  
si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
OUVRARD Roland	79	Soixante-dix-neuf

### 6.4. Élection du quatrième membre du Bureau

#### 6.4.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 79
- e. Majorité absolue ((La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 40  
si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VAN VOOREN Cédric	79	Soixante-dix-neuf

**6.5. Élection du cinquième membre du Bureau****6.5.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc ..... 0  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 79  
 e. Majorité absolue ((La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 40  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TESTARD Xavier	79	Soixante-dix-neuf

**6.6. Élection du sixième membre du Bureau****6.6.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc ..... 4  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 75  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 38  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAUPPIN Marc	75	Soixante-quinze

**6.7. Élection du septième membre du Bureau****6.7.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc ..... 7  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 72  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 37  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOU Jacques	71	Soixante-onze
MARTIN Benoît	1	Un

**6.8. Élection du huitième membre du Bureau****6.8.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc ..... 7  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 72  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 37  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
REVEILLERE Alain	72	Soixante-douze

**6.9. Élection du neuvième membre du Bureau****6.9.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc.....0  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....79  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 40  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COMBE Jean-Luc	79	Soixante-dix-neuf

**6.10. Élection du dixième membre du Bureau****6.10.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc.....0  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....79  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 40  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
POUDRAY Eric	79	Soixante-dix-neuf

**6.11. Élection du onzième membre du Bureau****6.11.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc.....0  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....79  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 40  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BARBIER Daniel	79	Soixante-dix-neuf

**6.12. Élection du douzième membre du Bureau****6.12.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc..... 1  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 78  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 40  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GELINEAU Jackie	78	Soixante-dix-huit

**6.13. Élection du treizième membre du Bureau****6.13.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc ..... 7  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 72  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 37  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VITRE Olivier	72	Soixante-douze

**6.14. Élection du quatorzième membre du Bureau****6.14.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc ..... 7  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 72  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 37  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BEAUFILS Laurence	72	Soixante-douze

**6.15. Élection du quinzième membre du Bureau****6.15.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc ..... 7  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 72  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 37  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DAILLEUX Guy	72	Soixante-douze

**6.16. Élection du seizième membre du Bureau****6.16.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc ..... 8  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 71  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, ..... 36  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERTRAND Pascal	71	Soixante-et-onze

**6.17. Élection du dix-septième membre du Bureau****6.17.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc.....7  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....72  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, .....37  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TEXEREAU Laurence	72	Soixante-douze

**6.18. Élection du dix-huitième membre du Bureau****6.18.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc.....8  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....71  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, .....36  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LELONG Jean	71	Soixante-et-onze

**6.19. Élection du dix-neuvième membre du Bureau****6.19.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc.....8  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....71  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, .....36  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JEANNETEAU Annick	71	Soixante-et-onze

**6.20. Élection du vingtième membre du Bureau****6.20.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) .....79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc.....8  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....71  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, .....36  
 si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BREGEON Jean-Paul	71	Soixante-et-onze

**6.21. Élection du vingt-et-unième membre du Bureau****6.21.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc..... 8  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 71  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur) ..... 36

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BONNEAU Michel	71	Soixante-et-onze

**6.22. Élection du vingt-deuxième membre du Bureau****6.22.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc..... 3  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 76  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur) ..... 39

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GREAU Magalie	9	neuf
PAVAGEAU Frédéric	67	soixante-sept

**6.23. Élection du vingt-troisième membre du Bureau****6.23.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc..... 14  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 65  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur) ..... 33

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
POUPET-BOURDOULEIX Natacha	65	soixante-cinq

**6.24. Élection du vingt-quatrième membre du Bureau****6.24.1. Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 b. Nombre de votants (bulletins déposés) ..... 79  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls y compris blanc..... 7  
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 72  
 e. Majorité absolue (La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur) ..... 37

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROCHAIS Sylvie	72	Soixante-douze

